



# Budget 2023

## *Note de synthèse*

## SOMMAIRE

1- Vue d'ensemble du budget 2023	Page 4
2- Les dépenses de fonctionnement	Page 4
3- Les recettes de fonctionnement	Page 7
4- La capacité d'autofinancement	Page 10
5- L'évaluation climatique du budget de fonctionnement	Page 11
6- Les dépenses d'investissement	Page 12
7- L'évaluation climatique des opérations d'équipement	Page 13
8- Les recettes d'investissement	Page 14
9- Les ratios caractéristiques	Page 17

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et elle doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2023 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 13 décembre 2022.

Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 15 novembre 2022.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

## 1-VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2023

En €	BP 2022	BP 2023	% Evol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	13 481 000	14 411 000	6,90 %	930 000
INVESTISSEMENT	4 452 000	6 698 000	50,45 %	2 246 000
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>17 933 000</b>	<b>21 109 000</b>	<b>17,71 %</b>	<b>3 176 000</b>

Le budget 2023 est globalement conforme aux orientations budgétaires, les écarts qui apparaissent sur les chiffres annoncés résultent des arbitrages budgétaires.

Le budget 2023 est en forte augmentation par rapport au budget 2022 en fonctionnement et en investissement :

En fonctionnement : comme déjà évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023, l'augmentation porte pour l'essentiel sur les frais de personnel (augmentation du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique), sur les charges à caractère général (hausse du prix de l'énergie) et dans une moindre mesure les charges financières (hausse des taux d'intérêts).

En investissement : l'augmentation porte sur des dépenses d'équipement prévues (les travaux à réaliser) et sur le remboursement de la dette (fin de l'avance de trésorerie accordée à Alter pour la Zac de la Monnaie).

Précisions « techniques » :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures comptables :

- . elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

## 2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 411 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 12 926 000 € en dépenses réelles.
- ✓ 1 485 000 € en dépenses d'ordre.

Ces dépenses, en hausse de 6,9% par rapport au budget 2022, s'établissent comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		BP 2022	BP 2023	% Evol	Ecart en €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 901 900	3 478 000	19,9 %	576 100
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	7 210 000	7 793 000	8,1 %	583 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 000	5 000	25,0 %	1 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 321 000	1 381 000	4,5 %	60 000
66	CHARGES FINANCIERES	191 000	263 000	37,7 %	72 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 500	6 000	9,1 %	500
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>11 633 400</b>	<b>12 926 000</b>	<b>11,1 %</b>	<b>1 292 600</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	442 600		-100,0 %	-442 600
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 405 000	1 485 000	5,7 %	80 000
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>1 847 600</b>	<b>1 485 000</b>	<b>-19,6 %</b>	<b>-362 600</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 481 000</b>	<b>14 411 000</b>	<b>6,9 %</b>	<b>930 000</b>

## Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à 3 478 000 € contre 2 901 900 € en 2022, soit une hausse de 576 100 € +19,9% par rapport budget 2022.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance, etc....

La hausse provient essentiellement des postes correspondant aux fluides :

- électricité (+96 K€) : hausse tarifaire,
  - chauffage urbain (+487 K€) nouveau marché de gaz en cours de renégociation, hausse de 350 % attendue,
- Les autres postes s'équilibrent avec des hausses ou des baisses contenues et un travail d'optimisation des dépenses réalisé lors des réunions d'arbitrage budgétaires avec l'ensemble des services.

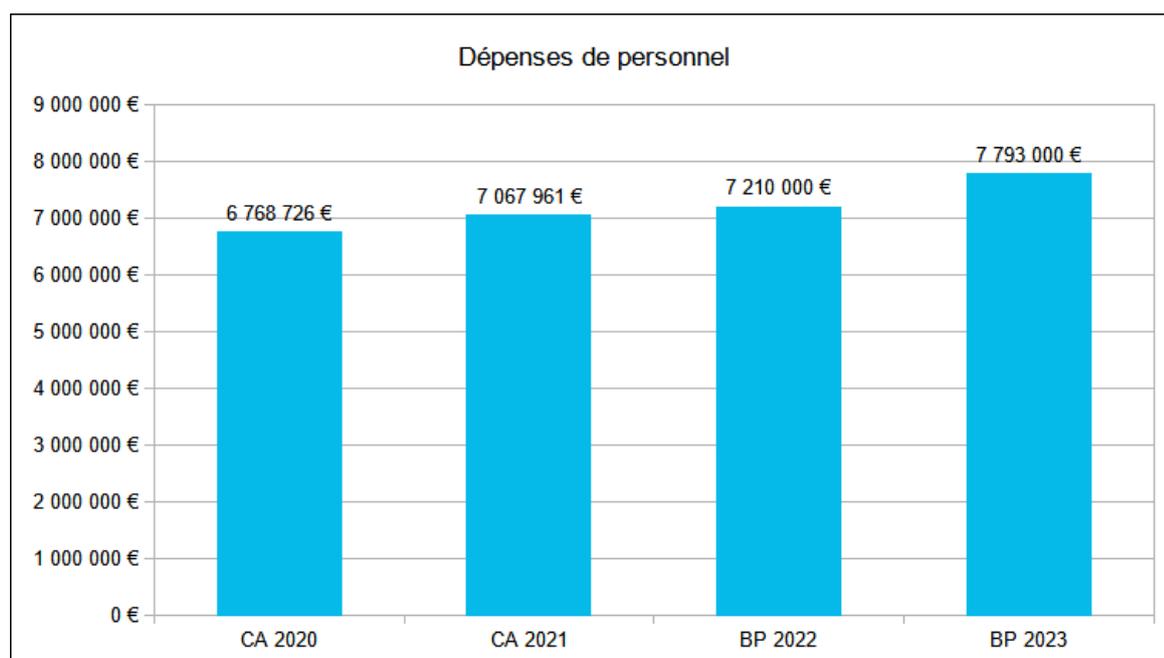
## Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 7 793 000 € contre 7 210 000 € en 2022, soit une hausse de 583K€ +8,1% par rapport budget 2022.

La hausse s'explique par les mesures réglementaires déjà prises courant 2022 (et qui vont peser en 2023 en année pleine) ainsi que celles qui seront prises en 2023 :

- ✓ Revalorisation du point d'indice de +3,5 % à compter du 1er juillet 2022 (+250K€),
- ✓ Revalorisation du SMIC (+0,9 % au 1er janvier 2022, +2,65 % au 1er mai 2022, +2 % au 1er août 2022) qui entraîne une revalorisation des indices de rémunération de début de carrière (+40K€),
- ✓ Revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie B attendue pour 2023 (+20 K€),
- ✓ Créations de postes : 3 nouveaux postes ont été créés fin 2022 (chef d'équipe logistique, contrat de projet Rive d'Arts / médiation culturelle, assistante administrative pour la direction Sport/Évènementiel) (100 K€)
- ✓ Le glissement Vieillesse / Technicité + l'harmonisation rémunérations / missions exercées (100 K€)
- ✓ La pérennisation de postes au service jeunesse (30 K€)

Il est nécessaire, tout en maîtrisant les dépenses de personnel, de rendre les postes attractifs car du fait du dynamisme du marché de l'emploi il est de plus en plus difficile de recruter et de conserver les nouveaux recrutés, c'est un phénomène que rencontrent toutes les collectivités, quelle que soit leur taille.



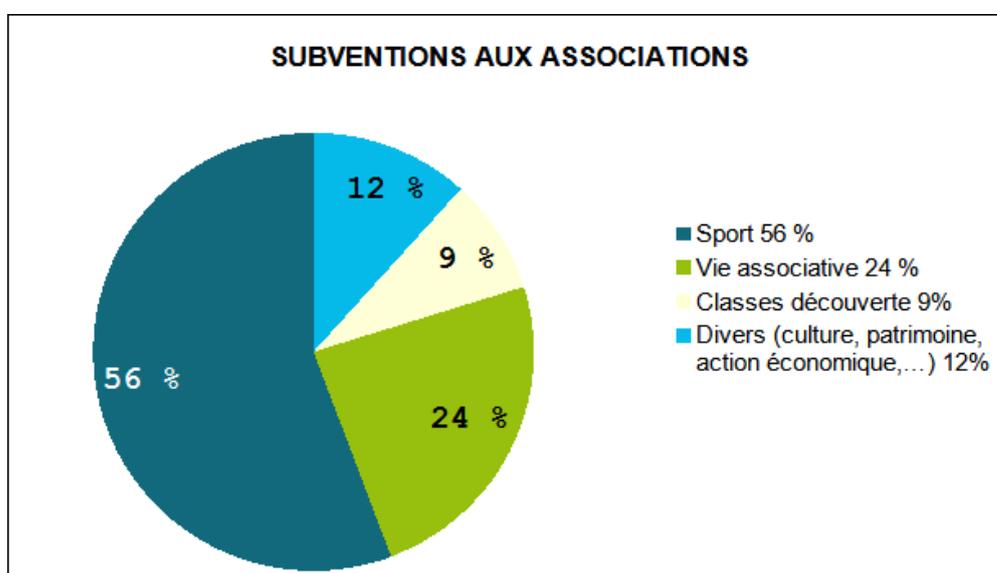
## Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'établissent à 1 381 000 € contre 1 321 000 € en 2022, soit une hausse de 60K€ +4,5 % par rapport budget 2022.

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux indemnités versées aux élus, aux subventions versées aux associations, au CCAS et dans le cadre de la délégation de service public petite enfance, aux participations versées aux écoles privées, à l'école de musique.

La hausse constatée s'explique pour moitié (30 K€) par le fait qu'avec le passage en M57 (nouveau plan de compte), les dépenses liées à « l'informatique en nuage » (dépenses de maintenance des logiciels informatiques avec des accès par le web) sont désormais comptabilisées sur ce chapitre et non plus sur le chapitre 011. La subvention versée au CCAS augmente de 12 K€ (le CCAS doit aussi faire face aux augmentations d'énergie et du point d'indice), la participation aux écoles privées augmente de 24 K€ (cette participation est calculée en multipliant le nombre d'élèves Ponts de Céais scolarisés dans les écoles privées de la commune par le forfait d'externat attribué aux écoles privées déterminé chaque année). A noter que la subvention à l'école de musique est en baisse de 10K€, baisse liée à la baisse des effectifs.

Les subventions attribuées aux associations sont constantes :



Les aides indirectes aux associations représentent une somme estimée à 601 000 €.

## Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières s'établissent à 263 000 € contre 191 000 € en 2022, soit une hausse de 72K€ +37,7 % par rapport budget 2022.

2 éléments expliquent cette évolution importante :

- le taux du livret A a été relevé en 2022 et le sera de nouveau probablement en 2023 du fait de l'inflation. 4 emprunts sont indexés sur le taux du livret A, cela pourrait représenter une augmentation de 36 K€ de nos charges d'intérêt,
- il y a un risque que le taux d'intérêt de notre emprunt structuré augmente lui aussi fortement, +36 K€.

## Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- Les dépenses d'amortissement des équipements pour 1 480 000 € ; en 2022, cette somme était de 1 400 000 €. A noter que depuis le passage en nomenclature comptable M57 (1<sup>er</sup> janvier 2021), les amortissements sont calculés prorata temporis,

- Les 5 000 € complémentaires concernent la dotation annuelle au titre de la provision pour créances douteuses,
- Le virement à la section d'investissement passe de 442 600 € au BP 2022 à 0 au BP 2023 : la nécessité d'équilibrer globalement le budget ne permet pas cette année de faire un virement à la section d'investissement.

### 3-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

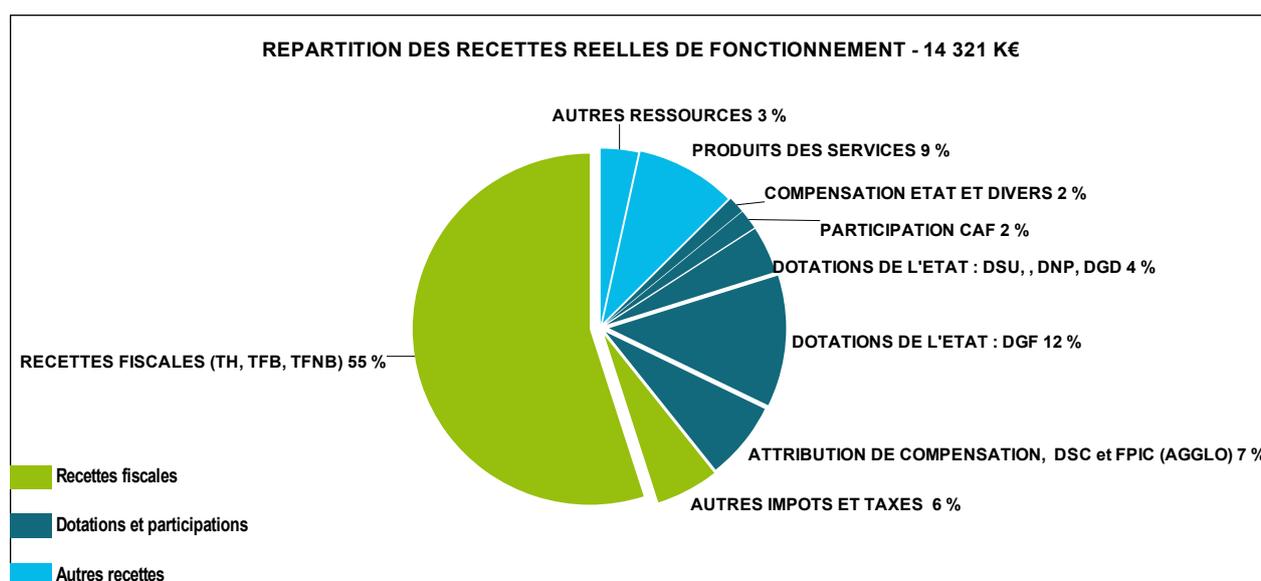
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 14 411 000 € et se répartissent de la façon suivante :

- ✓ 14 321 000 € en recettes réelles,
- ✓ 90 000 € en recettes d'ordre.

Ces recettes, en hausse de 6,9 % par rapport au budget 2022, s'établissent comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% Evol</b>	<b>Ecart en €</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	45 000	90 000	100,0 %	45 000
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 194 600	1 302 000	9,0 %	107 400
73	IMPOTS ET TAXES	1 020 400	1 020 000	0,0 %	-400
731	IMPOSITION DIRECTE	8 015 000	8 686 000	8,4 %	671 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 795 600	2 824 000	1,0 %	28 400
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	345 300	398 900	15,5 %	53 600
76	PRODUITS FINANCIERS	100	100		
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		<b>13 416 000</b>	<b>14 321 000</b>	<b>6,7 %</b>	<b>905 000</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	65 000	90 000	38,5 %	25 000
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>65 000</b>	<b>90 000</b>	<b>38,5 %</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 481 000</b>	<b>14 411 000</b>	<b>6,9 %</b>	<b>930 000</b>

### Provenance des recettes



Le graphique ci dessous indique la provenance de nos recettes :

Les recettes fiscales constituent la part relative la plus importante (61%), viennent ensuite les dotations de l'état et les participations de l'agglomération (27 % : DGF, DSU, DNP, ...) et enfin les autres ressources, essentiellement les produits des services, 12 %.

## Chapitre 013 : Atténuations de charges

Les atténuations de charges s'établissent à 90 000 € contre 45 000 € en 2022, soit une augmentation de 45 000 €, +100 % par rapport budget 2022.

Cette rubrique concerne les remboursements d'indemnités journalières effectués par l'Assurance Maladie pour les agents contractuels ou les agents fonctionnaires à temps non complet inférieur à 28h/sem. ainsi que les remboursements au titre des accidents du travail.

La prévision 2022 a été sous estimée.

## Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services s'établissent à 1 302 000 € contre 1 194 600 € en 2021, soit une augmentation de 107 400 €, +9% par rapport au budget 2022.

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (375 K€), la refacturation des salaires du multi-accueil au délégataire (269 K€), les recettes du centre sportif et événementiel Athlétis (135 K€), de la baignade (120 K€), les paiement effectués par les familles pour les accueils périscolaires et de loisirs (87 K€)...

L'augmentation entre 2022 et 2023 s'explique par le fait que pour financer l'ensemble des dépenses prévues et maintenir un niveau d'autofinancement acceptable (écart entre les recettes et les dépenses), une revalorisation des tarifs municipaux a été décidée à hauteur de + 6 % pour l'ensemble des tarifs de la ville sauf pour les tarifs de location des salles qui seront augmentés de 10 % (répercussion du prix de l'énergie).

Le poste de produits des services est un poste globalement stable, les augmentations attendues au-delà de la révision des tarifs municipaux seront dues au fait qu'après plusieurs années perturbées par la crise sanitaire la fréquentation des services municipaux par la population revient à un niveau « normal » .

## Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'établissent à 1 020 000 € constants par rapport à 2022.

Dans cette rubrique sont regroupées les dotations versées par Angers Loire Métropole à la ville : l'attribution de compensation liée aux différents transferts de compétences, la dotation de solidarité communautaire, le Fonds de péréquation intercommunale versé globalement par l'état aux intercommunalités chargées de le répartir entre les différentes communes.

Rien n'indique à ce jour que ces sommes vont évoluer à la hausse ou à la baisse.

## Chapitre 731 : Fiscalité locale

La fiscalité locale s'établit à 8 686 000 € contre 8 015 000 € en 2022, soit une augmentation de 671 000 €, +8,4 % par rapport au budget 2022.

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation « résiduelle », le coefficient correcteur qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation à l'euro près, ainsi que les autres taxes prélevées par la commune : taxe sur les droits de mutation, sur la consommation finale d'électricité, sur la publicité extérieure et les droits de place.

## Evolution des bases fiscales

Bases prévisionnelles 2023 / Comparaison de l'estimation par rapport à 2022			
Taxes	Bases 2022	Evolution forfaitaire loi de finances + physique estimée 2023	Bases estimées 2023
<b>Habitation (THLV et THS)</b>	399 330	6,00 %	423 290
<b>Foncier bâti</b>	14 960 095	6,00 %	15 857 701
<b>Foncier non bâti</b>	153 820	2,00 %	156 896

Seules les taxes d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires restent perçues par la commune.

Les bases augmentent au rythme de l'inflation et de la construction de logements.

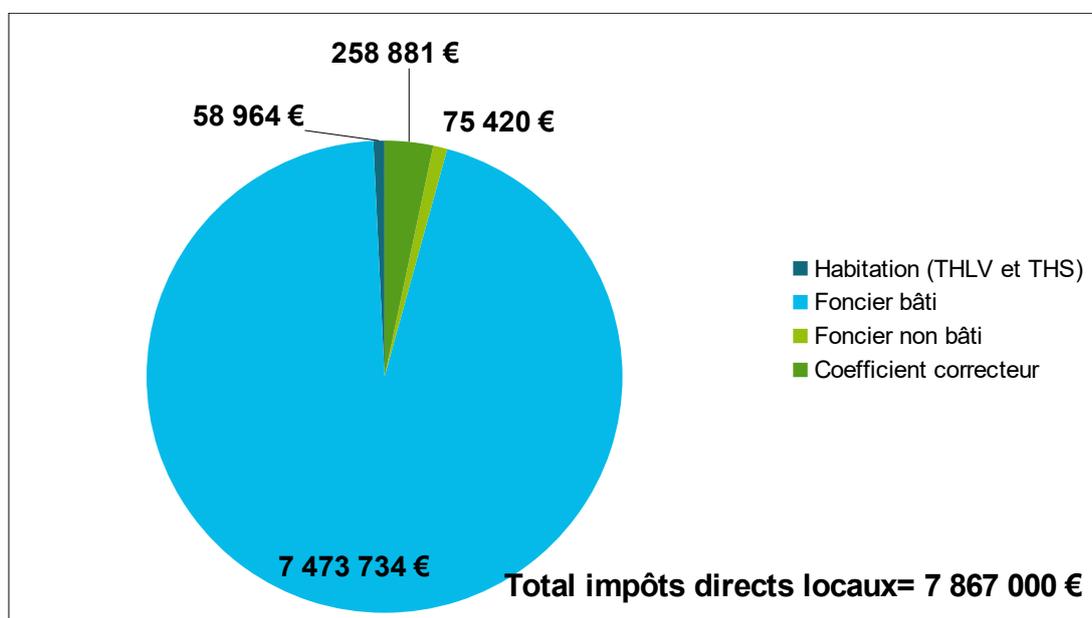
### Evolution des Taux

Les taux appliqués par la ville des Ponts de Cé n'évolueront pas entre 2022 et 2023.

Taxes locales	Année 2022	Année 2023
Taxe d'habitation (*)	13,93%	13,93%
Taxe foncière bâtie	47,13%	47,13%
Taxe foncière non bâtie	48,07%	48,07%

### Evolution du produit fiscal

Le produit fiscal est égal aux Bases multipliées par les Taux auxquels on rajoute le coefficient correcteur.



La répartition du produit fiscal par taxe montre la très large prépondérance de la taxe foncière puisque la taxe d'habitation est réduite aux résidences secondaires et aux logements vacants et que le foncier non bâti est historiquement une recette très faible.

Les produits des autres taxes sont globalement stables, estimés à 819 000 €.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations et participations s'établissent à 2 824 000 € contre 2 795 600 € en 2022, soit une augmentation de 28 400 €, +1 % par rapport au budget 2022.

Les dotations et participations sont globalement stables, la seule hausse significative (+43 K€) est la hausse de la compensation faite par l'état du fait de la baisse de la taxation foncière des locaux industriels de 50 %, un nouveau local industriel s'étant installé sur la commune en 2021.

## Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent à 398 900 € contre 345 300 € en 2022, soit une augmentation de 53 600 €, +15,5 % par rapport au budget 2022.

Sur cette ligne sont comptabilisés les produits liés aux revenus des immeubles (locations de salles, loyers Rive d'Arts, occupations des salles de sports et du stade par les collèges, lycées, l'Ifepsa, ...) ainsi que les recettes de mécénat lié au Festival.

L'augmentation envisagée entre 2022 et 2023 est due au fait que l'activité retrouve un niveau « d'avant COVID ».

### Opérations d'ordre

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont les suivantes :

- amortissement des subventions d'équipement pour 60 000 €,
- travaux en régie (travaux d'investissement effectués par du personnel communal) pour 25 000 €,
- reprise sur provision pour créances douteuses sont de 5 000 €.

Au BP 2022, les sommes budgétées étaient identiques hormis les 25 000 € de travaux en régie qui n'existaient pas.

### 4-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En €	BP 2022	BP 2023	% Evol
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 416 000	14 321 000	6,7 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 633 400	12 926 000	11,1 %
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 782 600</b>	<b>1 395 000</b>	<b>-21,7 %</b>

Le niveau d'épargne baisse de 387 600 € soit -21,7 % par rapport au budget 2022.

## 5-ÉVALUATION CLIMATIQUE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de l'évaluation climatique est d'enrichir les éléments financiers relatifs aux projets réalisés au cours de l'année par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique sous l'angle de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

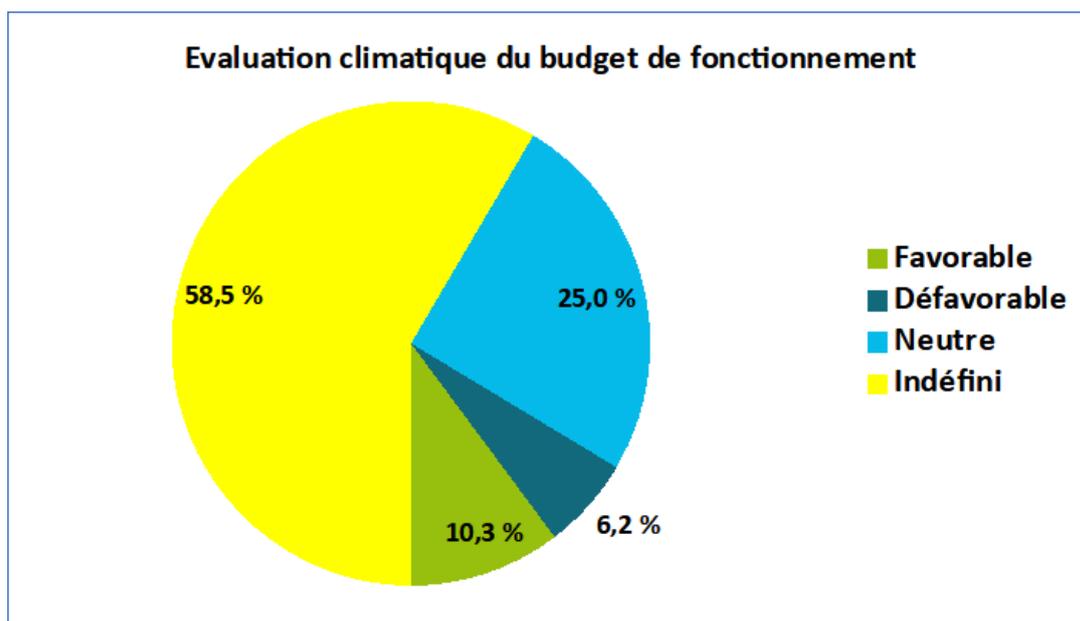
Les dépenses sont classées en 4 catégories :

Favorable : impact positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatible avec une France neutre en carbone

Neutre : sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

Défavorable : incompatible avec la neutralité carbone, induit des émissions de GES significatives

Indéfini : non classable en l'état par manque d'informations. L'analyse se précisera au fil des mois.



Favorable 1 325 888 €	Défavorable 801 300 €	Neutre 3 231 600 €	Indéfini 7 567 212 €
Achat de repas (bio, local)	Gaz	Charges sociales	Rémunération du personnel
Salaires espaces verts et ville propre (80%) + 10% salaire autres agents	Carburants	Subventions	Petits équipements
Versement mobilité	Transports collectifs pour les écoles	Frais de maintenance et d'entretien	Imprimés
Participation usage vélo/agents	Déplacements véhicules personnels /agents	Alimentation (non bio et non locale)	Achat de prestations intellectuelles
Participation transports en commun/agents	Désherbage thermique	Eau, assainissement	
Transports collectifs de personnes		Electricité	
Autopartage		Elagage arbres et taille haies	
		Enlèvement déchets	

## 6-LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 6 698 000 €

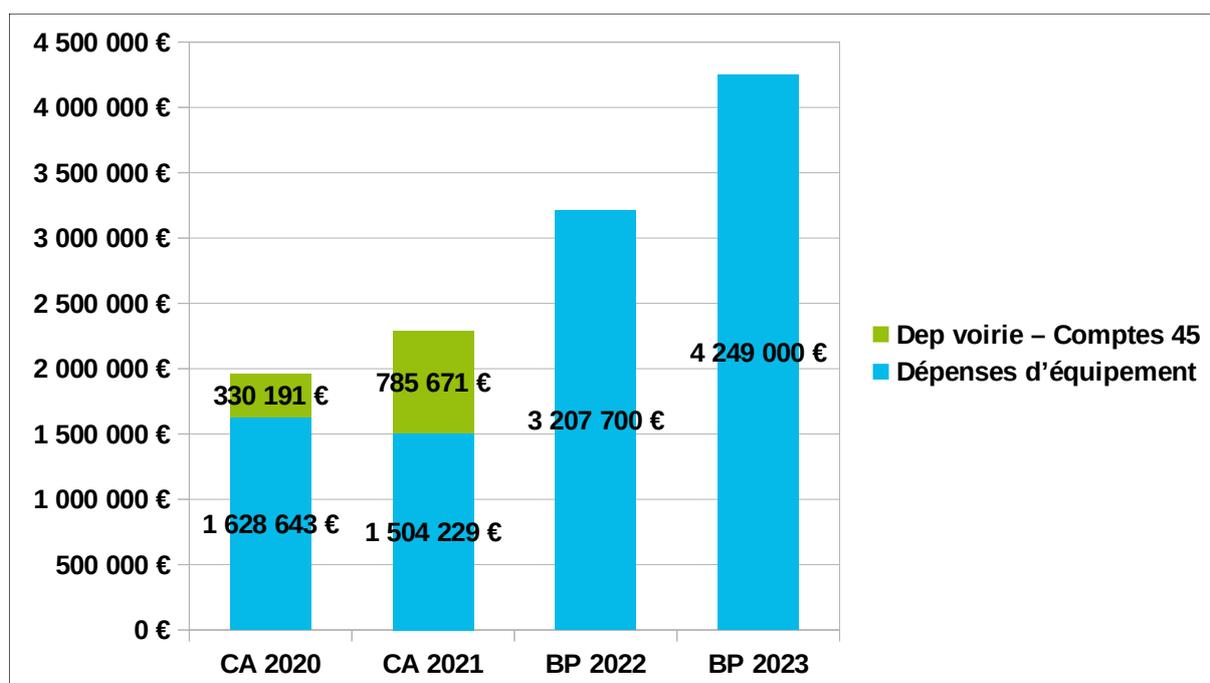
- ✓ 6 248 000 € en dépenses réelles d'investissement.
  - ✓ dont 4 249 000€ en dépenses d'équipement (les travaux réalisés dans l'année)
  - ✓ dont 1 994 000€ de remboursement d'emprunts
- ✓ 450 000 € en dépenses d'ordre d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement		BP 2022	BP 2023	% Evol	Ecart en €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	586 600	495 000	-15,6 %	-91 600
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	407 100	507 000	24,5 %	99 900
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 027 000	3 091 000	52,5 %	1 064 000
23	IMMOBILISATIONS EN-COURS	187 000	156 000	-16,6 %	-31 000
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 207 700</b>	<b>4 249 000</b>	<b>32,5 %</b>	<b>1 041 300</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 000	#DIV/0 !	5 000
16	EMPRUNTS ET DETTES	989 300	1 994 000	101,6 %	1 004 700
<b>TOTAL EMPRUNTS ETDIVERS</b>		<b>989 300</b>	<b>1 999 000</b>	<b>102,1 %</b>	<b>1 009 700</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 197 000</b>	<b>6 248 000</b>	<b>48,9 %</b>	<b>2 051 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	65 000	90 000	38,5 %	25 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	190 000	360 000	89,5 %	170 000
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>255 000</b>	<b>450 000</b>	<b>76,5 %</b>	<b>195 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 452 000</b>	<b>6 698 000</b>	<b>50,4 %</b>	<b>2 246 000</b>

Pour mémoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence voirie est gérée en direct par Angers Loire Métropole ; elle n'est plus, comme dans les années antérieures, redéleguée aux communes et de ce fait les « Opérations pour compte de tiers » (comptes 45) ne figurent plus au budget.

### Evolution des dépenses d'équipement



## 7-L'ÉVALUATION CLIMATIQUE DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

Le tableau ci-dessous liste les principales opérations d'investissement inscrites au budget 2023 et présente l'évaluation climatique de ces opérations .

<b>ECOLES - ENFANCE - JEUNESSE</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
CONSTRUCTION NOUVEL ALSH	500 000				500 000 €
ECOLE RENARD - AMÉNAGEMENT COUR ÉCOLE - TRANCHE 1	130 000	130 000 €			
ECOLE RENARD - AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE (PRIMAIRE)	100 000	100 000 €			
TRAVAUX DIVERS DANS LES ÉCOLES	23 000				23 000 €
PLAN INFORMATIQUE DES ÉCOLES	20 000		20 000 €		
ECOLE PRÉVERT - REMPLACEMENT PORTAIL D'ENTRÉE	4 500			4 500 €	
	<b>777 500 €</b>	<b>230 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>523 000 €</b>
<b>ENTRETIEN - RÉNOVATION - AMÉNAGEMENTS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
PLAN DE RÉNOVATION THERMIQUE SELON PLAN ÉTABLI AVEC LE SIELM	300 000	300 000 €			
PLAN D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DIVERS BÂTIMENTS (LED, RADIATEURS RAYONNANTS, ...)	190 000	190 000 €			
PLAN DE REMPLACEMENT DES CONTRÔLES D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS	170 000			170 000 €	
GÉOTHERMIE ILE DU CHATEAU	150 000	150 000 €			
ENTRETIEN DES BATIMENTS SUIVANT PLAN PLURIANNUEL	300 000			300 000 €	
MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS AVEC OUTIL SUPERVISEUR	135 000	135 000 €			
DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN ATHLÉTIS	117 500			117 500 €	
DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN BAINNADE	49 100			49 100 €	
CIMETIÈRES (CAVURNES, COLOMBARIUM)	46 500			46 500 €	
MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	40 000			40 000 €	
SALLE VAL DE LOUET - BARDAGE EXTÉRIEUR	30 000			30 000 €	
ATHLÉTIS AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ATHLÉTIS : STORES ET RIDEAUX	17 000	17 000 €			
PAVE : ÉTUDE AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE (PARTIE BUREAUX)	15 000	15 000 €			
TRAVAUX DIVERS	17 200			17 200 €	
	<b>1 577 300 €</b>	<b>807 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>770 300 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SPORT / EVENEMENTIEL</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
CONSTRUCTION CLUB HOUSE	500 000				500 000 €
ETUDE ÉNERGÉTIQUE FUTURE PISCINE INTERCOMMUNALE	100 000	100 000 €			
STADE F BERNARD - REMPLACEMENT DE CLÔTURES EXTÉRIEURES	80 000			80 000 €	
CENTRE DEPARTEMENTAL TENNIS - RELAMPING PAR PROJECTEURS LED	50 000	50 000 €			
MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU ÉVÈNEMENTIELS (STADE, ATHLÉTIS)	19 700			19 700 €	
LOCAL ASPC CYCLO - CRÉATION LOCAL DE STOCKAGE	15 000			15 000 €	
STADE F BERNARD - CRÉATION PISTE APPRENTISSAGE VÉLO	15 000	15 000 €			
SALLE VAL DE LOUET - 2 PANNEAUX DE BASKET	8 200			8 200 €	
	<b>787 900 €</b>	<b>165 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>122 900 €</b>	<b>500 000 €</b>
<b>ESPACES VERTS</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
TRAVAUX DIVERS ESPACES VERTS	28 000	28 000 €			
AGRES POUR AIRES DE JEUX-REPLACEMENTS ET REMISES CONFORMITÉ	20 000			20 000 €	
UNE NAISSANCE, UN ARBRE	13 500	13 500 €			
	<b>61 500 €</b>	<b>41 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
CHATEAU/MUSÉE ETUDE POUR DÉTERMINER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES	30 000			30 000 €	
FONDS DE LIVRES	30 000			30 000 €	
DIVERS MATÉRIELS (THÉÂTRE, CCVM, RIVE D'ARTS ...)	19 000			19 000 €	
	<b>79 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>79 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>CITOYENNETE - VIE ASSOCIATIVE</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
BUDGET PARTICIPATIF 2023	50 000	50 000 €			
MATÉRIEL VIE ASSOCIATIVE	8 000			8 000 €	
	<b>58 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>URBANISME</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ACQUISITIONS TERRAINS	35 000				35 000 €
AIDE AU LOGEMENT SOCIAL : ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ	15 000			15 000 €	
BORNAGES ET LEVÉS TOPOGRAPHIQUES	15 000			15 000 €	
	<b>65 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
FONDS DE CONCOURS ÉCLAIRAGE PUBLIC	40 000	40 000 €			
	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>DIVERS</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
OUTILS DE TRAVAIL : REMPLACEMENT DES VÉHICULES	180 000	60 000 €	120 000 €		
OUTILS DE TRAVAIL : MATÉRIEL ET EQUIPEMENT	88 800	51 500 €		37 300 €	
OUTILS DE TRAVAIL : INFORMATIQUE	80 000		80 000 €		
MOBILIERS	22 000			22 000 €	
	<b>370 800 €</b>	<b>111 500 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>59 300 €</b>	<b>0 €</b>
<b>PROGRAMME VOIRIE</b>	Montant	Favorable	Défavorable	Neutre	Indéfini
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	274 000	137 000 €		137 000 €	
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - AVENUE AMIRAL CHAUVIN	137 000			137 000 €	
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - RUE DES VOLONTAIRES	21 000			21 000 €	
	<b>432 000 €</b>	<b>137 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 249 000 €</b>	<b>1 582 000 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>1 389 000 €</b>	<b>1 058 000 €</b>
		37,2 %	5,2 %	32,7 %	24,9 %

### Les opérations de voirie prévues en 2023 sont les suivantes :

La liste présentée ci-dessous est donnée sous réserve des arbitrages budgétaires communautaires, ces opérations étant pilotées par Angers Loire Métropole :

- Plan vélo : avenue Amiral Chauvin
- Port du grand large : aménagement de la voirie
- Chemin des Grandes maisons TR 1 (Rue David d'Angers – Rue Julien Gracq)
- Passerelle cyclable en encorbellement A87

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes s'établissent à 1 994 000 € contre 989 300 € en 2022, soit une augmentation de 1 004 700 €, +101,6 % par rapport au budget 2022.

Cette somme se répartit comme suit : 994 000 € de remboursement de capital d'emprunts, 1 M€ de remboursement de l'emprunt lié à l'avance de trésorerie à Alter Cités pour la Zac de la Monnaie.

Pour mémoire, en 2020, la ville a remboursé 2 M€ d'emprunts réalisés en 2016 pour cette avance de trésorerie (emprunt sur 4 ans remboursable in fine en 2020), mais il s'est avéré nécessaire de prolonger l'avance de trésorerie jusqu'en 2023 : la ville a pris 1 M€ sur ses fonds propres et n'a donc ré-emprunté que 1 M€.

### Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- 300 000 € intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures
- 60 000 € intégration des avances piscine : les avances versées au mandataire doivent être intégrées en frais d'études
- 60 000 € amortissement des subventions d'équipement
- 25 000 € de travaux en régie
- 5 000 € de reprise de provisions pour créances douteuses

### 8-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 6 698 000 €.

- ✓ 2 160 500 € en recettes d'équipement,
- ✓ 2 692 500 € en recettes financières,
- ✓ 1 845 000 € en recettes d'ordre,

	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>% Evol</b>	<b>Ecart en €</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000	1 160 500	480,3 %	960 500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	525 400	1 000 000	90,3 %	474 600
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>725 400</b>	<b>2 160 500</b>	<b>197,8 %</b>	<b>1 435 100</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	360 000	430 000	19,4 %	70 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000	1 000		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000	2 000 000		1 000 000
024	PRODUITS DES CESSIONS	328 000	261 500	-20,3 %	-66 500
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 689 000</b>	<b>2 692 500</b>	<b>59,4 %</b>	<b>1 003 500</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 414 400</b>	<b>4 853 000</b>	<b>101,0 %</b>	<b>2 438 600</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	442 600		-100,0 %	-442 600
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 405 000	1 485 000	5,7 %	80 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	190 000	360 000	89,5 %	170 000
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 037 600</b>	<b>1 845 000</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>-192 600</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 452 000</b>	<b>6 698 000</b>	<b>50,4 %</b>	<b>2 246 000</b>

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'établissent à 1 160 500 € contre 200 000 € en 2022, soit une augmentation de 960 500€, +480,3 % par rapport au budget 2022.

Cette augmentation importante s'explique par le fait que de nombreuses opérations inscrites au budget 2023 sont susceptibles d'être subventionnées (par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds vert, de subventions ADEME, etc.).

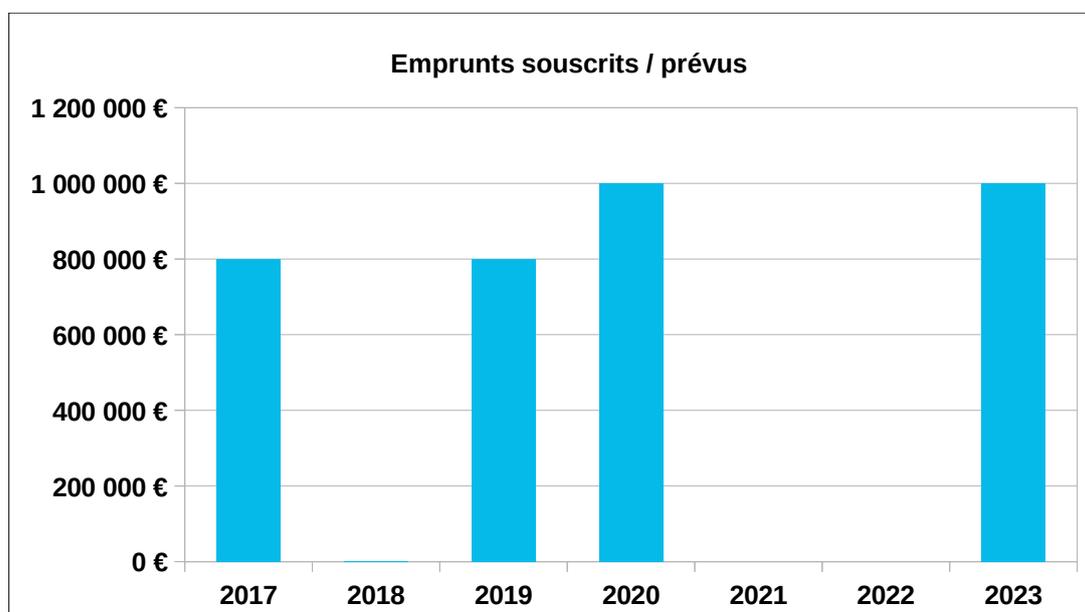
Les dossiers pour obtenir ces subventions sont en cours d'instruction, nous serons en capacité d'affiner cette somme lors du vote du budget supplémentaire.

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes

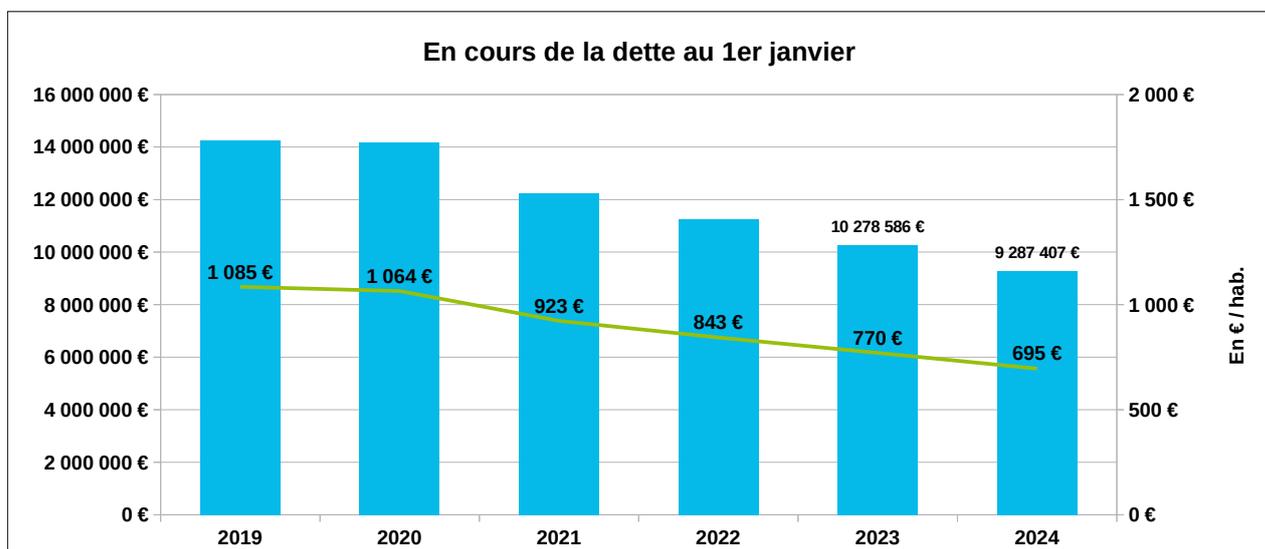
Les emprunts et dettes s'établissent à 1 001 000 € contre 526 400 € en 2022, soit une augmentation de 474 600 €, +90,3 % par rapport au budget 2022.

La ville pense emprunter la somme de 1 M€ pour faire face à des dépenses d'équipement élevées. Cette somme pourra être revue en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie, tout comme celle de l'année 2022 a été revue à la baisse (pas d'emprunt en 2022).

#### Emprunts souscrits



#### En-cours de la dette



## **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves**

Les dotations, fonds divers et réserves s'établissent à 430 000 € contre 360 000 € en 2022, soit une augmentation de 70 K€, +19,4 % par rapport au budget 2022.

Cette ligne correspond au FCTVA (Fonds de Compensation du FCTVA) : les communes ne sont pas assujetties à la TVA (sauf pour les activités dites « commerciales » comme par exemple la gestion du centre sportif et évènementiel ATHLETIS) mais il est possible de récupérer une partie de la TVA sur certains travaux d'investissement l'année suivant la dépense. Cette ligne est donc estimée au regard des travaux investissements réellement réalisés l'année précédente, donc au titre de l'année 2022 pour construire le budget 2023.

## **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

Les Autres immobilisations financières s'établissent à 2 000 000 € contre 1 000 000 € en 2022, soit une augmentation de 1 000 000 €, +100 % par rapport au budget 2022.

1 M€ devait être remboursé par Alter Cité en 2022 et 1 M€ en 2023 (remboursement de l'avance de trésorerie pour la Zac de la Monnaie), l'intégralité de la somme sera remboursée seulement en 2023.

## **Chapitre 024 : Cessions**

Les cessions s'établissent à 261 500 € contre 328 000 € en 2022, soit une baisse de 66,5 K€, -20,3 % par rapport au budget 2022.

Les cessions prévues s'élèvent à 261,5 K€ (elles étaient déjà prévues en 2022 mais ont pris du retard) :

- Bâtiment Mairie annexe de Sorges
- Avenue Gallieni
- Terrain Plessis Charruault

## **Opérations d'ordre**

Les recettes d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- 1 480 000 € amortissement des équipements
- 300 000 € intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte - d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures
- 60 000 € intégration des avances piscine : les avances versées au mandataire doivent être intégrées en frais d'études
- 5 000 € provisions pour créances douteuses

Pas de virement de la section de fonctionnement comme mentionné plus haut (cf. partie dépenses de fonctionnement)

## 9-RATIOS caractéristiques

	RATIOS	BP 2023	Strate 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	968	1 116
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 072	1 320
3	Dépenses d'équipement / Population	318	324
4	Encours de la dette / Population	770	803
5	Dotation Globale de Fonct. / Population	176	174
6	Dépenses nettes de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	59,6%	60,2%
7	Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (*)	104,2% (97,2%)	91,1%
8	Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	29,7%	24,5%
9	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	71,8%	60,8%
10	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,7%	15,5%
	(*) : chiffres (xxx) calculés sans l'emprunt pour la zac de la Monnaie		

1\*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2\*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3\*Dépenses d'équipement du même ordre de grandeur que les communes de notre strate

4\*Encours de dette maîtrisé et qui diminue chaque année

5\*Dotations globales de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6\*Charges de personnel sur la même tendance que les communes de notre strate malgré de nombreux services gérés directement

7\*Dép. réelles fonct.+ remb. dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison aux communes de notre strate faussée car décalée dans le temps)

8\*Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse : nous faisons plus d'efforts que les communes de notre strate

9\*Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse. Notre ratio est élevé par rapport aux communes de notre strate, nous devons poursuivre la maîtrise de l'encours de la dette

10\*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est bas, notre épargne brute (=CAF) est impactée cette année par l'augmentation du prix de l'énergie